

Comme c'est tout ce qui me reste, à donner, il est bien juste que je le donne à celle qui m'a tant témoigné d'affection, et qui a toujours eu pour moi un si tendre attachement, pendant que j'ai vécu en ce monde. "

" Aux autres je leur laisse le peu de bien que Dieu m'a donné, à condition toutefois qu'ils prient et feront prier Dieu pour moi. Je leur demande à chacun dix messes, sans compter les prières qu'ils feront ; c'est bien la moindre chose qu'ils puissent faire pour le repos de mon âme. Je leur en demande autant pour leur mère, à qui ils ont tant d'obligation. "

" Du 18 d'Août (1). J'ai cru devoir ajouter icy que ma femme et moi avons fait un Testament, (1) lequel nous ne souhaitons pas qui soit ouvert qu'après la mort du dernier vivant, à moins qu'il ne survint quelque chose qui obligerait à l'ouvrir plus tôt, ou pour quelques raisons que nous n'avons pu prévoir. Mais quoiqu'il puisse arriver, qu'on n'y change absolument rien de nos intentions, qui sont de vous faire vivre en paix, et d'empêcher que vous ne plaidez les uns contre les autres. Nous avons tâché d'y garder l'égalité en tout ; cependant, s'il paraît que quelqu'un soit plus avantage, souvenez-vous que vous êtes tous frères et sœurs, et qu'il ne se faut pas porter envie les uns aux autres. "

" Ce n'a pas été notre intention d'en gratifier les uns plus que les autres, mais, quand cela serait, nous avons droit de le faire, étant maîtres de notre bien. "

" Tout notre désir, en vous laissant ce que nous avons et que Dieu nous a donné, c'est que vous vous en serviez à la subsistance de vos familles et à entretenir la paix et l'union entre vous. "

" Je ne doute pas que si quelqu'un de vous la veut troubler, Dieu l'en punisse : je l'en prie et l'en prierai de tout mon cœur. "

" BOUCHER. "

NOTES.

La 2^e partie des " DERNIÈRES VOLONTÉS " de M. Boucher, ou ses ADIEUX (p. 385) est sans date, tandis que la 1^{re} partie ou ses *sentiments et vœux*, porte celle du 6 août 1688. Et comme l'addition à ces Adieux (de la p.392) porte aussi la date du mois d'août (le 18) on pourrait conclure que les " *Adieux*. " et les " *Sentiments et vœux* " ayant le titre commun de " *Dernières Volontés, etc.* " les Adieux sont aussi de 1688. Ce serait une erreur. Ces deux parties bien distinctes d'un même M. S. ont incontestablement été écrites à deux époques différentes, et voici notre raison pour le dire. Dans la 2^e partie, M. Boucher fait ses Adieux à sa fille Geneviève, sous son nom de religion de St. Pierre, car il faut observer ici, que Mlle. Geneviève Boucher prit ce nom de St. Pierre, en entrant aux Ursulines de Québec; or, d'après les "registres

(1) Quelle année ? Voir note.